

Déjà, au cours de la session actuelle, on a modifié cette charte pour accorder, à divers égards de nouveaux avantages aux anciens combattants. Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'on soumettrait à la Chambre d'autres modifications au cours de la session actuelle. Je suis sûr que ces nouvelles modifications seront avantageuses aux hommes et aux femmes qui ont combattu pour le Canada dans le passé.

Je m'intéresse surtout aux modifications que le ministre proposera à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ayant fait partie pendant sept ans du service chargé de l'application de cette loi, je sais quels incomparables services cette mesure a valu aux cultivateurs, aux pêcheurs, et aux petits propriétaires parmi nos anciens combattants; toute modification apportera à ces anciens combattants une aide nouvelle bien méritée. M'en remettant à ce que le gouvernement a fait pour nos anciens combattants depuis 1945, j'ai pleine confiance qu'il continuera de bien traiter ceux qui ont tant fait pour le Canada. Quand notre pays a eu besoin d'eux, aucun sacrifice n'a semblé trop grand à ces anciens combattants. J'engage donc le Gouvernement à reprendre l'étude de la question des allocations aux anciens combattants. J'espère qu'il entreprendra cette étude et qu'il nous soumettra une proposition comportant la majoration à la fois des taux de base et du revenu maximum autorisé. Je le répète, il y a place dans la résolution pour ces modifications et j'espère encore que des mesures seront prises à cet égard au cours de la présente session du Parlement.

M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que tous ceux qui ont pris la parole jusqu'ici, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont exprimé l'avis que la résolution à l'étude est de portée trop restreinte. Je suis entièrement d'accord avec eux. La première Grande Guerre est terminée depuis 35 ans et certains problèmes concernant les anciens combattants de cette guerre n'ont pas encore été réglés. Ils ne savent à qui s'adresser pour faire étudier comme il convient ces problèmes. A mon avis, les fonctionnaires rémunérés, dont la tâche est d'appliquer la loi, ne sont pas ceux avec qui il convient de débattre les changements à apporter à la loi. Les anciens combattants eux-mêmes ou les députés qui sont d'anciens combattants devraient avoir leur mot à dire. Comme ces problèmes restent sans solution à la vérité depuis trente-cinq ans, il est temps qu'on modifie la façon dont on s'en occupe. Je crois que, dans le cas actuel, le mandat du comité devrait englober tous les problèmes des anciens combattants.

[M. Hanna.]

Les anciens combattants eux-mêmes espéreraient que le comité, une fois constitué, aborderait tous leurs problèmes et, en particulier, celui des allocations. Ces problèmes ont été portés à l'attention du Gouvernement et c'est faire affront aux anciens combattants et à leur organisation, qui ont constamment demandé qu'on leur fournisse l'occasion d'examiner les allocations aux anciens combattants, que d'omettre l'étude de cette question.

Je reconnais avec l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) que nous devrions avoir un comité permanent des affaires des anciens combattants. A la vérité, le 9 décembre dernier, j'ai fait consigner au *Feuilleton* le projet de résolution suivant:

* Que l'article 63 du Règlement soit modifié en y ajoutant immédiatement après le paragraphe 1), le nouvel alinéa suivant:

m) Les Affaires des anciens combattants (nombre de membres: 35; quorum: 10).

Cette idée n'est pas entièrement de moi, mais elle est généralement répandue dans le Canada tout entier. Il faudrait donner les moyens de faire entendre les griefs qui sont continuellement exprimés par les groupements d'anciens combattants ou portés directement à l'attention des députés par les militaires eux-mêmes. Il me semble qu'on pourrait ainsi éliminer en bonne partie le mécontentement qui règne à l'heure actuelle. On pourrait ainsi supprimer les sujets de mécontentement en ce qui concerne ces cas que le ministère désigne: cas-limites. La plupart du temps en effet, le ministère adopte à leur égard l'attitude la plus favorable au Gouvernement. Et cela se passe même si, maintes et maintes fois, on nous a dit que l'ancien combattant aurait le bénéfice du doute. Je puis prouver que, dans certains cas, ce n'est pas ce qui s'est produit. Il me semble qu'un tel comité serait pour le ministre d'une inappréciable utilité. Par l'entremise des députés le ministre serait tenu sans cesse au courant de la situation qui existe d'une extrémité à l'autre du pays.

Il n'est pas une famille au Canada qui ne soit, d'une certaine manière, intéressée aux questions relatives aux anciens combattants. Un mari, un fils, une fille, un parent quelconque ont peut-être, en effet, servi dans une des trois armes. L'importance du sujet est telle qu'il me semble qu'on devrait sans plus attendre constituer un comité permanent.

Les récentes séances du comité de l'agriculture m'ont intéressé. Cet organisme devait étudier le rapport de la Commission canadienne du blé, qui lui avait été soumis en son entier, ainsi que les recommandations découlant de l'activité de l'année. Les membres de la commission s'y trouvaient pour répondre aux questions. Je trouvais l'idée bonne,